

**Commune de**

**LORLEAU**

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**DOCUMENT  
PROVISOIRE**

**ARRET**

Vu pour être annexé à la  
délibération en date du :

27 NOV 2017



**6a**

**NOTICE SANITAIRE**

## EAU POTABLE

La commune de Lorleau est alimentée en eau potable par un réseau dont la gestion relève de la compétence du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Tronquay (SAEP) qui couvre trois communes : Beauficel-en-Lyons, Lorleau et le Tronquay.

L'alimentation en eau potable de Lorleau provient du captage situé au nord du village.

L'eau est d'abord acheminée au réservoir de 80 m<sup>3</sup> qui se trouve entre le village et Saint-Crespin par l'intermédiaire d'une canalisation de 60 mm de diamètre. Par ailleurs, une canalisation de 80 mm achemine l'eau vers le réservoir du Tronquay et une autre de 60 mm vers celui de Beauficel-en-Lyons.

Au sein de la commune de Lorleau, le réseau d'adduction en eau potable ne s'organise pratiquement qu'à partir de canalisations dites secondaires, de diamètre inférieur à 100 mm. Seules deux courtes sections ont un diamètre de 100 mm, rues de la Lieure et Bernard Buffet.

Les constructions situées au niveau de Saint-Paul sont desservies par le réseau de Lyons-la-Forêt. Les écarts bâtis du Bois de Vaux et du Mont aux Prêtres sont raccordés au réseau public via des branchements longs.

Concernant la desserte générale du territoire, l'alimentation en eau des constructions ne présente pas de problème majeur. Les élus précisent qu'ils envisagent à terme de relier le réseau à celui de La Feuillie. La canalisation de la rue Bernard Buffet serait entièrement remplacée par une canalisation de 150 mm. La commune prévoit également d'étendre le réseau public rue des Hautes Avesnes (au nord-est de Saint-Crespin).

D'après les dernières analyses (10/07/17), l'eau est de bonne qualité (<https://orobnat.sante.gouv.fr>).

## ASSAINISSEMENT

### ➤ **EAUX USEES**

La commune ne possède pas de réseau collectif d’assainissement des eaux usées. Ainsi, elle est en assainissement individuel. Le Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC) relève de la compétence de la Communauté de Communes de Lyons-la-Forêt.

Il semblerait qu’une forte proportion des systèmes d’assainissement ne soit pas aux normes.

### ➤ **EAUX PLUVIALES**

S’agissant des eaux pluviales, la commune ne dispose de réseau collecteur. Les eaux pluviales s’écoulent principalement sur la chaussée pour rejoindre le milieu naturel.

## COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La collecte des déchets est assurée par le SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l’Est du département de l’Eure). Les ordures ménagères et les déchets recyclables sont collectés une fois par semaine (le lundi).

Une déchetterie intercommunale se trouve sur le territoire de Lorleau.